

INFORMATION DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

PONT DE BERAUD OPTIMISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La Ville d'Aix-en-Provence, soucieuse de préserver l'environnement et de réduire ses coûts énergétiques, a décidé d'expérimenter une optimisation de l'éclairage public.

L'objectif : éclairer de manière plus juste en fonction des besoins, tout en diminuant la facture énergétique de la commune.

Pont de Beraud

Les tests d'extinction et de gradation de l'éclairage vont pouvoir commencer dans le quartiers du Pont de Beraud. Lors de la réunion publique fin 2024, Madame le Maire a approuvé des horaires optimisés, elle a également validé le concept de 2 zones distinctes en fonction des caractéristiques de chaque secteur :

- **Zone "BLEUE"** : Rurale et Périurbaine
- **Zone "ORANGE"** : urbaine dense

Les modalités de l'expérimentation

L'expérimentation se déroulera en deux phases principales :

Extinction partielle pour la Zone "BLEUE" :

- Les lumières s'allumeront à la tombée de la nuit
- Elles s'éteindront de minuit à 6h du matin, avant de se rallumer jusqu'au lever du jour.

Diminution de la puissance de l'éclairage pour la Zone "ORANGE" :

- Éclairage à 100 % jusqu'à 22h
- Éclairage à 50 % de 22h à 1h
- Éclairage à 30 % de 1h à 3h
- Retour à 50 % de 3h à 6h
- Retour à 100 % de 6h au lever du soleil.



aixenprovence.fr

Pour permettre l'ajustement de l'éclairage dans la zone ORANGE, la commune a procédé au relanternage en LED des luminaires en 2024.

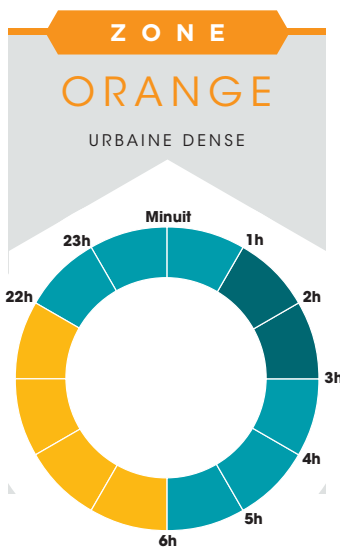
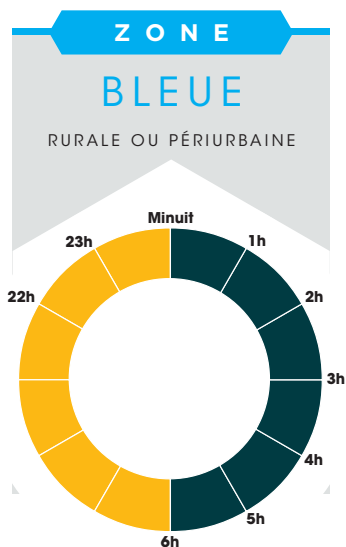
Un test qui commence le 3 août

L'expérimentation débutera à partir du 3 août 2026, avec un bilan prévu fin d'année 2026.

Votre participation compte !

Nous vous invitons à suivre l'évolution de cette démarche et à partager vos retours pour améliorer cette initiative à votre mairie annexe du Pont de Beraud ou par Email à : pontdeberaud@mairie-aixenprovence.fr

Ensemble, agissons pour un éclairage plus responsable !



- 50% d'éclairage
- 30% d'éclairage
- Lumière éteinte
- Lumière du jour ou 100% d'éclairage

Extinction partielle pour la Zone BLEUE

Les lumières s'allumeront à la tombée de la nuit. Elles s'éteindront de minuit à 6h du matin, avant de se rallumer jusqu'au lever du jour.

Diminution de l'éclairage pour la Zone ORANGE

Éclairage à 100 % jusqu'à 22h.
Éclairage à 50 % de 22h à 1h.
Éclairage à 30 % de 1h à 3h.
Retour à 50 % de 3h à 6h.
Retour à 100 % de 6h au lever du soleil.



POUR PLUS DE
RENSEIGNEMENTS
SCANNEZ CE
QR CODE



[aixenprovence.fr](https://www.aixenprovence.fr)